

<http://ugtg.org/spip.php?article2138>



Solidarité avec les jeunes du journal REBELLE

- La Centrale UGTG -



Date de mise en ligne mardi 9 septembre 2014

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

Le 17 avril 2013, les deux jeunes du journal « Rebelle » Raphaël CÉCÉ et Sony LAGUERRE étaient condamnés à 5 et 8 mois de prison avec sursis.

Sony LAGUERRE écopait également en plus d'une amende de 8000 euros.

Ils sont à nouveau convoqués ce Mardi 9 Septembre devant la Cour d'Appel de Basse-Terre.

Mais que reproche-t-on réellement à Raphaël CÉCÉ et à Sonny LAGUERRE sinon leur engagement militant à dénoncer les injustices, le mépris et leur détermination à défendre les intérêts de la jeunesse et singulièrement ceux des lycéens et étudiants.

Les autorités préfèrent-elles que ces jeunes, comme tant d'autres, se perdent dans les paradis artificiels et autres déviances ?

Mais non, ils ont choisi de militer, de s'exprimer, de contester par le biais d'un journal.

L'UGTG condamne avec la plus grande fermeté les atteintes portées aux libertés fondamentales et singulièrement contre le droit d'expression de la jeunesse.

L'UGTG apporte son soutien militant aux jeunes du journal « Rebelle » et exige l'arrêt immédiat des poursuites.

NON À LA RÉPRESSION !!!

Sèkrète Jénéral

E.DOMOTA